

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-015

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Vote des taux des taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

Vu la Loi n°80-10 en date du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux, que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe non foncière bâti, notamment :

- les limites de chacun aux termes de la Loi du 10 janvier 1980 susvisée ;
- les taux appliqués l'année dernière,

TAXE	TAUX 2008	TAUX 2009
Habitation	7,15	7,15
Foncière	15,18	15,18
Foncière non bâtie	63,69	63,69

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux des impositions locales pour l'année 2009 comme exposés dans le tableau ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES